

**SYNCHRONY LPP FUNDS**  
**- Synchrony LPP 25**  
**- Synchrony LPP 40**  
**- Synchrony LPP 40 SRI**  
**- Synchrony LPP 80**

**Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »**  
**Modification du prospectus**

Selon le prospectus en vigueur, les demandes de souscription et de rachat des parts des quatre compartiments cités en titre sont soumises aux conditions suivantes :

- 1) Les demandes peuvent être déposées auprès de la banque dépositaire chaque jour ouvrable bancaire (du lundi au vendredi) jusqu'à 9h30 au plus tard (jour de passation de l'ordre).
- 2) Le calcul a lieu le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation).
- 3) Les cours de clôture utilisés pour le calcul sont ceux du jour de passation de l'ordre.
- 4) Le paiement a lieu deux jours ouvrables bancaires après le jour de passation de l'ordre (date-valeur 2 jours).

La direction du fonds et la banque dépositaire informent les porteurs de parts que le jour d'évaluation, tel que mentionné dans le chiffre 2) ci-dessus, sera modifié pour passer au deuxième jour ouvrable bancaire suivant le jour de passation de l'ordre (au lieu du jour ouvrable bancaire suivant). Les autres conditions applicables, telles que décrites ci-dessus, resteront inchangées.

La modification du jour d'évaluation sera effective à partir des demandes de souscription et de rachat des parts datées du 13 avril 2022 reçues à partir de 11h01. Les demandes reçues jusqu'au 13 avril 2022 à 11h00 seront encore traitées aux conditions actuellement en vigueur.

La modification du jour d'évaluation est intégrée dans le prospectus (cf. chiffre 5.2).

Le nouveau prospectus d'avril 2022 avec contrat de fonds intégré ainsi que les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Lausanne, le 8 avril 2022

**Direction du fonds :**  
**GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne**

**Banque dépositaire :**  
**Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**